

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Octobre 2010

Québec, le 15 décembre 2010

Madame Dominique Cournoyer
Directrice
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
20, rue Saint-Charles Sud
Joliette (Québec) J6E 4T1

Objet : Deuxième suivi au rapport d'évaluation du programme *Techniques de l'informatique : Informatique de gestion* (420.AA)

Madame la Directrice,

Lors de sa réunion du 12 octobre 2010, la Commission a pris connaissance des mesures additionnelles prises par le Cégep régional de Lanaudière à Joliette pour donner suite au rapport d'évaluation du programme *Techniques de l'informatique : Informatique de gestion*.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait formulé au Collège quatre recommandations. Lors d'un premier suivi étudié par la Commission en janvier 2009, le Collège avait donné des suites satisfaisantes aux deux premières recommandations; la Commission avait cependant demandé des informations supplémentaires quant aux mesures prises dans le cas des troisième et quatrième recommandations, qui portaient sur la pondération et l'évaluation de chacune des compétences dans les épreuves finales de cours et sur une épreuve synthèse de programme permettant à l'étudiant de démontrer l'intégration de l'ensemble des apprentissages réalisés dans le programme.

La Commission avait recommandé au Collège de voir à ce que l'atteinte de chacune des compétences du programme soit évaluée et de s'assurer que la pondération de l'épreuve finale soit suffisamment importante pour attester la maîtrise de la compétence. L'analyse d'un échantillon de plans de cours et d'évaluations finales afférentes a permis à la Commission de juger que ces dernières portent sur les objectifs du cours selon les standards visés. Cependant, cette analyse a aussi amené la Commission à constater que le Collège n'a pas revu la pondération de ses épreuves finales de cours. Bien que la réussite

du cours est assujettie à plusieurs seuils et que ce mécanisme pourrait palier à l'effet de la faible pondération des épreuves finales, l'application de certains d'entre eux peut poser un problème d'équité. Un étudiant pourrait ainsi réussir l'épreuve finale de cours, qui doit attester de l'atteinte des objectifs du cours selon les standards, et même cumuler la note de passage pour ce cours, et échouer le cours car il n'aurait pas atteint l'un des seuils exigés pour les travaux ou les examens réalisés antérieurement.

Le Collège devait également développer une épreuve synthèse de programme (ESP) qui intègre l'ensemble des apprentissages réalisés dans le programme. Le Collège indique qu'il a revu son épreuve synthèse de programme et les documents qui y sont reliés. Ces documents seront portés à l'attention de la Commission au cours de l'année 2010-2011.

La Commission considère que les suites apportées à l'évaluation de programme demandent à être complétées. Elle souhaite être informée des réalisations qui permettront de donner suite aux recommandations.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président par intérim,

Michel Lauzière

c. c. M. Bernard Lachance, directeur général